Nations Unies A/76/311/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 78 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Secrétaire général

Additif

En complément des informations figurant au paragraphe 75 de mon dernier rapport sur les océans et le droit de la mer (A/76/311), je souhaite appeler l'attention sur la menace de catastrophe environnementale imminente que fait continuellement peser le pétrolier *Safer*, devenu unité flottante de stockage et de déchargement.

Le *Safer* est amarré dans les eaux territoriales du Yémen depuis plus de 30 ans et contiendrait l'équivalent de plus d'un million de barils de pétrole. Le navire n'est plus entretenu depuis 2015 et a été déclassé en 2016. Il semble que la détérioration du navire et les fuites de gaz se poursuivent, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à l'imminence d'une marée noire, d'explosions ou d'incendies à bord[1]. Les entités des Nations Unies ont souligné que tout événement de ce type emporterait des conséquences catastrophiques pour le milieu marin de la Mer Rouge et au-delà, ainsi que pour la pêche, la navigation internationale et la situation humanitaire au Yémen[2].

L'ONU a pris contact avec toutes les parties prenantes, y compris les Houthistes, autorités de fait, qui contrôlent l'accès au site, afin de trouver une solution à la menace que représente le *Safer*. Les projets de mission d'évaluation des Nations Unies concernant le pétrolier ont fait l'objet de plusieurs séries de reports depuis 2019. Cependant, l'ONU maintient le contact avec toutes les parties prenantes et à tous les

---

[1] Voir, par exemple, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, *Operations related to FSO Safer Assessment and Light Maintenance: Scope of Work* (novembre 2020), disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/FSO_SAFER_Condition_Assessment_and_Light_Repairs_SOW_5.11.20_ENG-Public.pdf et Organisation maritime internationale (OMI), « Risque de déversement du FSO SAFER » (dernière mise à jour le 11 janvier 2021), disponible à l'adresse suivante : https://www.imo.org/fr/MediaCentre/HotTopics/Pages/FSO-SAFER-oil-spill-risk.aspx.

[2] Voir, par exemple, l'exposé fait au Conseil de sécurité sur la situation au Yémen par la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement le 3 juin 2021, disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unep.org/news-and-stories/statements/briefing-security-council-yemen et OMI, « Risque de déversement du FSO SAFER » (note de bas de page 1).

21-16269 (F) 091121 091121

niveaux en vue de faciliter une solution pragmatique et sûre aussi rapidement que possible.

Il est urgent d'agir pour éviter que la situation ne continue de se détériorer et ainsi empêcher une catastrophe d'une ampleur considérable, aux conséquences environnementales et humanitaires dévastatrices. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer impose aux États de protéger et de préserver le milieu marin et de coopérer à cette fin, notamment en éliminant les effets de la pollution et en prévenant ou en réduisant à un minimum les dommages causés par la pollution. J'appelle l'État du pavillon, les Houthistes, autorités de facto, et tous les États en mesure de le faire à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour empêcher, avant qu'il ne soit trop tard, qu'une tragédie tout à fait évitable ne se produise.